

Le transport scolaire – les règles de bonne conduite

01

Je me présente à l'arrêt
quelques minutes avant
le passage du véhicule.

02

En période de crise sanitaire,
je porte un masque à l'arrêt
et dans le véhicule.

03

Je fais signe au conducteur de
s'arrêter. L'arrêt est facultatif.

04

Je monte par la porte avant.

05

Je ne bouscule pas mes
camarades lors de la montée
à bord.

06

Je valide systématiquement mon
titre de transport.

11

Je mets ma ceinture de sécurité
lorsque le véhicule en est équipé.
(Art. R412-1 et R412-2 du Code
de la Route)

10

Je reste assis pendant le trajet
(sauf si le trajet est effectué par
un bus permettant de voyager
debout).

09

Je laisse les places réservées
disponibles pour les personnes
à mobilité réduite.

08

Je me dirige vers le fond du
véhicule pour laisser l'accès libre
à l'avant.

07

Je dis bonjour au conducteur :)
Je le respecte ainsi que les autres
passagers.

12

Je laisse libre le passage central
du véhicule. Les sacs et cartables
doivent être sous les sièges ou
sur les genoux.

13

Je prends soin du matériel, je
laisse propre et en bon état
le véhicule et ses accessoires,
ainsi que les effets des autres
personnes transportées.

14

J'appuie sur le bouton de
demande d'arrêt une seule fois
et à l'avance pour signaler mon
souhait de descendre.

15

Je descends par les portes
arrière, sans chahut.

16

J'attends que le véhicule soit
parti pour traverser avec
prudence et en ayant pris les
mesures de sécurité nécessaires
pour le faire. Je regarde
attentivement les 2 sens de
circulation avant de traverser.

Les abonnements scolaires

Abonnements réservés aux primaires, collégiens et lycéens domiciliés et scolarisés dans une commune d'Agglopolys.

Demande d'abonnement à faire dès le mois de mai précédant la rentrée de septembre et avant mi-juin. Après mi-juin, nous ne garantissons pas de traiter votre demande pour la rentrée.

EXONÉRATION DES FRAIS DE DOSSIER

Les élèves dont les parents ont un Quotient Familial (QF) inférieur à 650 sont exonérés des frais de dossier. Pour bénéficier de cette exonération, 2 cas possibles :

- Vous êtes allocataire CAF ou MSA : joindre une attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois sur laquelle figurent le Quotient Familial et les ayants droit (nom des enfants à charge).

- Vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA : contactez le CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers à Blois pour prendre rendez-vous au 02 54 57 41 20.

Le CIAS vous indiquera les pièces nécessaires au calcul de votre Quotient Familial et vous établira une attestation avec ayants droit, que vous devrez joindre à votre dossier de demande d'abonnement.

Attestation de moins de trois mois à fournir sur support papier uniquement

	MENSUEL*	ANNUEL**
Scolaire		20 €
Scolaire Quotient Familial < à 650		0 €
Illimité 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	6 €	60 €
Illimité 3 ^{ème} enfant et plus	3 €	30 €

* Du 1^{er} au dernier jour du mois / ** De début septembre à fin août

MODALITÉS SCOLAIRE

- 2 allers-retours les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 6 h à 19 h
- 1 aller-retour le mercredi en période scolaire de 6 h à 14 h
- Pour ajouter 1 aller-retour le mercredi après-midi (14 h à 19 h) ou le samedi matin (6 h à 14 h), fournir un justificatif de l'établissement scolaire.

MODALITÉS ILLIMITÉ

- Circulation libre toute période sur tout le réseau.
 - L'abonnement SCOLAIRE doit avoir été acheté au préalable.
- L'abonnement annuel scolaire est chargé sur une carte sans contact jymalin personnalisée qui coûte 3 € (ou 2 € si votre Quotient Familial est inférieur à 650).



Que faire en cas...

DE PERTE OU DE VOL ?

En cas de perte ou vol de votre carte, Azalys chargera sur votre nouvelle carte l'abonnement précédemment chargé. Pour cela, vous devez vous rendre à l'agence Azalys, 3 rue du Commerce à Blois. Si vous êtes mineur, une personne majeure devra vous accompagner pour rédiger une attestation sur l'honneur de perte ou vol de la carte.

Coût du duplicata : 10 €

DE SUPPORT DÉFECTUEUX ?

Le remplacement d'un support défectueux est possible pour tout type de carte. Il est gratuit, sauf en cas de dégradation. Vous devez pour cela vous rendre en agence avec votre carte.

